

NOUVEAU METIER : CHASSEUR DE TÊTES

Vous avez dû vous apercevoir que depuis quelques temps notre entreprise fait l'objet de nombreux départs : retraites, ruptures conventionnelles, démissions, etc...

D'un autre côté, la direction ne cache pas les difficultés qu'elle rencontre à recruter et explique cette situation par le fait que notre profession n'est plus considérée comme un métier d'avenir.

Mais comment séduire des candidats lorsque :

- **On veut embaucher des jeunes diplômés « Bac + 3 » et les payer au SMIC ?**
- **On est incapables de fournir la moindre perspective de carrière ?**
- **On demande aux CDD de vendre alors qu'ils viennent à peine d'arriver et sans avoir reçu aucune formation produit/fiscalité ?**
- **On a une image désastreuse auprès du public ?**
- **Etc...**

Les demandes de rupture à l'amiable se multiplient et certains CDD qui ont trouvé mieux entre temps ne se présentent même plus dans les agences !

Pour pallier ce souci de recrutement et en complément d'autres actions la direction va faire appel aux salariés déjà en place sous forme de cooptation rémunérée et soumise à certaines conditions.

En gros, les employés pourront fournir des candidatures et percevront un chèque sous réserve de validation du contrat de travail par l'employeur. Ce qui pour nous est un peu une façon de demander aux salariés de faire le travail de la DRH ?

Nous sommes tombés bien bas...

Mais pourquoi pas ? Si cela peut déboucher sur des embauches de qualité tout en améliorant les fins de mois difficiles de certains collègues !

Quoiqu'il en soit, notre syndicat continuera à lutter pour de bonnes conditions de travail et des salaires décents, seules solutions pour redonner de l'attraction à notre métier que chacune et chacun, déjà en place, espère retrouver au quotidien !

Du 20 au 28 novembre, votez Sud-Solidaires !

La section SUD-Solidaires CELR

